



Succession démarrée en 2007

Par **Lillanelle62740**, le **12/01/2012 à 17:35**

Bonjour,
J'ai appris que mon père est décédé en 2007 par l'envoi d'un faire-part par sa veuve. Il avait eu 2 filles avec sa 1ère femme qui est décédée. En décembre, courrier du notaire chargé de la succession par la veuve, j'envoie le documents nécessaires. Quelques mois plus tard, le notaire me demande mes intentions quant au dossier. Je réponds que je ne puis répondre sans connaître le contenu de celui-ci. Je reçois la photocopie des relevés des comptes de mon père arrêtés au 21/04/2008. Deux ans plus tard je relance le notaire car ma soeur a reçu un projet d'acte pour le partage de la succession. Je réponds en mentionnant tous les points sur lesquels je ne suis pas d'accord et depuis plus de nouvelles. Que dois-je faire?
Merci pour vos conseils

Par **Marion2**, le **12/01/2012 à 18:11**

Bonsoir,
Contactez un notaire de votre choix qui vous représentera et qui prendra contact avec le premier notaire.